

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Tring-Jonction

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

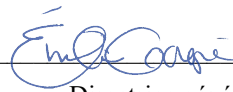
Émilie Gagné. de la susdite municipalité,
(Directrice générale)

QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction a adopté au cours d'une assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2026 le règlement numéro :

RÈGLEMENT NO 580
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 396 MODIFIANT LES
NORMES MAXIMALES RELATIVES AU LOTISSEMENT DES LOTS
DESSERVIS

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

**DONNÉ à Tring-Jonction ce 25^e jour du mois de mai deux mille
vingt-six.**

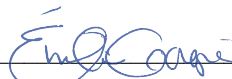


Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Victor certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 25^e jour du mois de mai 2026 entre 16h et 17h, à chacun des endroits suivants, savoir : Près de la porte principale de l'église catholique, à l'Hôtel de Ville (extérieur) et sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.tringjonction.qc.ca/pages/avis-publics>

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de mai deux mille vingt-six.



Directrice générale